



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

Numéro du produit 71052

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Désodorisant

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Energizer France SAS
2 rue Jacques Daguerre,
92500 Rueil-Malmaison, France
T: +44(0)8000353376
E: ConsumerServiceEU@energizer.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-314-985-1511 Int'l: 1-800-526-4727 (9:00 AM-17:00 PM Lundi - Vendredi)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger EUH208 Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène, Acétate de linalyle, Isocyclemone E, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

0.025 - <0.25%		
Acétate de linalyle		
Numéro CAS: 115-95-7	Numéro CE: 204-116-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454789-19
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1B - H317		
0.025 - <0.25%		
Isocyclemonone E		
Numéro CAS: 54464-57-2	Numéro CE: 259-174-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489989-04
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
0.025 - <0.25%		
(R)-p-mentha-1,8-diène		
Numéro CAS: 5989-27-5	Numéro CE: 227-813-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529223-47
Facteur M (aigu) = 1		
Classification		
Flam. Liq. 3 - H226		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1B - H317		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 3 - H412		
<0.025%		
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
Numéro CAS: 55965-84-9		
Facteur M (aigu) = 100	Facteur M (chronique) = 100	
Classification		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 2 - H310		
Acute Tox. 2 - H330		
Skin Corr. 1C - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1A - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le produit contient une substance sensibilisante.
Inhalation	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Mal de tête.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Le produit n'est pas inflammable.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Conserver hors de la portée des enfants. Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
-----------------------------------	--

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.
---	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Protéger les conteneurs des dommages.
--------------------------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

2,6-diméthyl-7-en-2-ol (CAS: 18479-58-8)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 73.5 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20.8 mg/kg/jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 21.7 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 12.5 mg/kg/jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 12.5 mg/kg/jour
PNEC	eau douce; 27.8 µg/L eau de mer; 2.78 µg/L Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l Sédiments (eau douce); 0.594 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.059 mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène (CAS: 5989-27-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 66.7 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 9.5 mg/kg/jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16.6 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.8 mg/kg/jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 4.8 mg/kg/jour
PNEC	eau douce; 14 µg/L eau de mer; 1.4 µg/L Station d'épuration des eaux usées; 1.8 mg/l Sédiments (eau douce); 3.85 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.385 mg/kg

Acétate de linalyle (CAS: 115-95-7)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.75 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 236.2 µg/cm ² Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.68 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.25 mg/kg/jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour
PNEC	eau douce; 0.011 mg/l eau de mer; 0.0001 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 1 mg/l Sédiments (eau douce); 0.609 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.061 mg/kg

cis-2-tert-butylcyclohexyl acetate (CAS: 20298-69-5)

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

PNEC

eau douce; 0.057 mg/l
 eau de mer; 0.006 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
 Sédiments (eau douce); 7.62 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.762 mg/kg
 Sol; 4.4 mg/kg

Isocyclemone E (CAS: 54464-57-2)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 30 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 28.7 mg/kg/jour
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 684 µg/cm²
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 17.2 mg/kg/jour
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 380 µg/cm²
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 3 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 4.4 µg/L
 eau de mer; 0.44 µg/L
 Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
 Sédiments (eau douce); 3.73 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.75 mg/kg

Acétate de géranyle (CAS: 105-87-3)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 62.59 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 35.5 mg/kg/jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.4 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 17.75 mg/kg/jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 8.9 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 3.72 µg/L
 eau de mer; 0.372 µg/L
 Station d'épuration des eaux usées; 8 mg/l
 Sédiments (eau douce); 0.442 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.044 mg/kg

Citronellol (CAS: 106-22-9)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 161.6 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 327.4 mg/kg/jour
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 2950 µg/cm²
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 47.8 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 196.4 mg/kg/jour
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 2950 µg/cm²
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 13.8 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.002 mg/l
 eau de mer; 0 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 580 mg/l
 Sédiments (eau douce); 0.026 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.003 mg/kg

2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate de méthyle (CAS: 4707-47-5)

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

DNEL Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 2500 µg/cm²
Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 1250 µg/cm²

PNEC eau douce; 3.3 µg/L
eau de mer; 0.33 µg/L
Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
Sédiments (eau douce); 89 µg/kg
Sédiments (eau de mer); 8.9 µg/kg

benzoate de benzyle (CAS: 120-51-4)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.1 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.6 mg/kg/jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.25 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.3 mg/kg/jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.4 mg/kg/jour

PNEC eau douce; 0.017 mg/l
eau de mer; 0.002 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
Sédiments (eau douce); 10.66 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 1.07 mg/kg

Eucalyptol (CAS: 470-82-6)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.05 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg/jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.74 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 600 mg/kg/jour

PNEC eau douce; 57 µg/L
eau de mer; 5.7 µg/L
Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
Sédiments (eau douce); 1.425 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 0.142 mg/kg

Géranol (CAS: 106-24-1)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 161.6 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 12.5 mg/kg/jour
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 11800 µg/cm²
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 47.8 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg/jour
Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 11800 µg/cm²
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 13.75 mg/kg/jour

PNEC eau douce; 0.011 mg/l
eau de mer; 0.001 mg/l
Station d'épuration des eaux usées; 0.7 mg/l
Sédiments (eau douce); 0.115 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 0.011 mg/kg

linalol (CAS: 78-70-6)

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.8 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 3 mg/cm ²
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.7 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.25 mg/kg/jour
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 1.5 mg/cm ²
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour

PNEC	eau douce; 0.2 mg/l
	eau de mer; 0.02 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
	Sédiments (eau douce); 2.22 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.222 mg/kg

p-mentha-1,4-diene (CAS: 99-85-4)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.939 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.833 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.725 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.417 mg/kg/jour
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.417 mg/kg/jour

PNEC	eau douce; 0.003 mg/l
	eau de mer; 0 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.49 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.049 mg/kg
Sol; 0.423 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
Protection des yeux/du visage	Éviter le contact avec les yeux. Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale. Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.
Protection des mains	Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Déversements importants: Porter des gants de protection. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
Mesures d'hygiène	Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.
Protection respiratoire	Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gel coloré.
---------------	-------------

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

Couleur	Non disponible.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Indéterminé.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	Indéterminé.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Propriétés explosives	Indéterminé.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante.

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

Inhalation	A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Mal de tête.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

Méthodes de traitement des déchets Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable. Ne pas éliminer des déchets non-traités dans les égouts, à moins que ce ne soit en totale conformité avec les exigences des autorités locales de l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

AXE GEL CAN AIR FRESHENER - BLACK

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p>
Références littéraires clés et sources de données	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.
Commentaires sur la révision	Révision de classification.
Date de révision	21/03/2022
Révision	2
Remplace la date	19/05/2021
Numéro de FDS	5101
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H310 Mortel par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque de graves lésions des yeux.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208 Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène, Acétate de linalyle, Isocyclemone E, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.